

SNTRS



informations

**Bulletin de liaison du Syndicat
National des Travailleurs de la
Recherche Scientifique C.G.T.**

édité par nos soins
57, avenue d'Italie - 75013 PARIS - Tél. 585.44.44
C.P. N° 50099 - Directeur de la Publication : A. MONTINTIN

NUMERO SUPPLEMENT AU N° 43

31 DECEMBRE 1982

SPECIAL INSERM

Sommaire

PAGES 2 A 4	COMPTE RENDU DU C.N.A.S. D'OCTOBRE 1982
PAGES 5 A 7	COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION INSERM DU 29 11 82
PAGE 8	ENTREVUE SNTRS DIRECTION/GENERALE DU 3.12.82
PAGE 9	BAREME DES INDEMNITES FORFAITAIRES ET HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES - 4EME TRIMESTRE 1982
PAGES 10 ET 11	ENTREVUE SYNDICATS/DIRECTEUR GENERAL DU 14.12.82
PAGE 11	POINT SUR LES ELECTIONS AUX C.S.S.
	ECHO DES SECTIONS
PAGE 12	PETITION

*Pour un
bon
statut.*

Après la première réunion MINISTÈRE DE LA RECHERCHE ET DE L'INDUSTRIE / SYNDICATS, les propositions sont connues de part et d'autre et il est vital que nous engagions une large campagne d'information du personnel, afin d'obtenir son intervention.

Cette campagne est d'autant plus indispensable que les personnels sont demandeurs d'informations et que le SGEN-CFDT ne manque pas de déformer nos positions partout où nous tardons à les présenter. Le Bureau INSERM a décidé de participer à une série d'A.G. en Région Parisienne ainsi qu'à Lille, Montpellier, Marseille et Toulouse.

Il n'est pas question pour le SNTRS de mener ces négociations à froid. L'objectif est d'obtenir le maximum de prises de positions des personnels sur la base de la déclaration de la CGT lors de la première réunion au M.R.I. (SNTRS-INFO N° 42 du 9/12/82) qui seraient envoyées :

- au M.R.I. 1, rue Descartes PARIS 5ème
- au Ministère du Budget 93, rue de Rivoli 75 056 PARIS
- au Ministère Fonction Publique 32, rue de Babylone 75 007 PARIS
- un exemplaire au SNTRS.

COMPTE RENDU DU C.N.A.S. D'OCTOBRE 1982

La réunion du Comité national du CAES d'octobre 1982 s'est effectuée dans un climat de tension et de blocage que nous espérons révolu. En effet, un nouveau climat, la venue du protocole pouvaient faire espérer que des positions anti-cégétistes de principe qui étaient coutumières les précédents CNAS ne referaient pas surface.

Cette chimère n'a pas résisté aux obstacles réels ; le droit effectif pour les employés du CAES d'avoir leurs propres opinions politiques, philosophiques, syndicales.

En effet, à la suite de la démission de 2 secrétaires du CAES, le CNAS avait mandaté le bureau pour effectuer l'embauche de 2 nouvelles secrétaires et cela sur des profils professionnels bien déterminés. Malheureusement, la campagne d'un militant SNTRS connu, par ailleurs suppléant au CNAS a été réfutée en raison de ses liens de famille (officiellement !?) bien que ses qualités professionnelles aient été irréprochables.

Pour que cela ne se reproduise pas, nous avons proposé que le CNAS vote la motion suivante :

- Les critères retenus pour l'embauche de personnel par le CAES ne peuvent se référer qu'à la qualification professionnelle du candidat. Le CNAS ne peut admettre que soient avancées les opinions politiques ou philosophiques, l'appartenance syndicale et les liens de famille de quelque façon que ce soit.
- Cette motion a été repoussée par la majorité SGEN du CNAS (7 contre, 3 abst. 5 pour). C'est clair, pour être embauché au CAES, il faut avoir l'opinion politique et syndicale de la majorité actuelle du CNAS. On peut se demander quelle sincérité ont ces gens quant ils parlent de liberté (autre part) on voit très bien en réalité qu'elle en est leur conception dès qu'ils ont une parcelle de pouvoir.
- Le refus de condamner la pratique ségrégationniste du bureau nous amène à ne pas voter, le quitus au bureau ne voulant pas être complice d'une esquisse de Mac Carthisme (10 pour, 5 abst.).
- Les autres grands problèmes évoqués étaient :
 - . la demande de budget pour le prochain exercice,
 - . les rapports de commissions,
 - . les nouvelles normes de subventions,
 - . les stages formation.

DEMANDES BUDGETAIRES :

Au cours de l'entrevue préliminaire avec le nouveau D.A.F. (secrétaire général) de l'INSERM, il a été décidé que le budget minimum demandé pour le CAES devait correspondre à l'application linéaire du protocole (indexation sur la masse salariale) ce qui amènerait une progression de 29 % du budget CAES.

- Pour importante que soit cette augmentation, elle permet tout juste de suivre le taux d'inflation des prix des centres de vacances et ne devrait pas permettre d'envisager la mise en place de nouvelles activités si on veut faire des investissements.

- Les difficultés financières du C.A.E.S. nous amènent d'ailleurs à aborder un sujet qui n'était pas à l'ordre du jour, c'est celui des sections locales ; on ne peut plus nier que l'activité de certaines d'entre elles est critiquable et consiste assez souvent à effectuer des redistributions personnelles, plutôt que d'utiliser le budget pour mettre en place des activités socio-culturelles. Il faudra bien que l'on s'attaque à ce qui est en fait un gachis.

RAPPORTS DES COMMISSIONS

. Commission vacances ; la Commission vacances devait soumettre au CNAS les problèmes d'investissement, des révisions de grilles et des propositions de voyage.

Pour les investissements, sur rapport présenté par R. LESECO, le CNAS décide l'achat de 3 lits dans le Centre Tourisme et Travail de Cogolin.

Il était temps, la politique d'investissement presque uniquement dirigée sur l'INVAC, avec le système de lits banalisés répondait de moins en moins aux désirs des agents.

L'augmentation des coûts des Centres de vacances nous a amenés à augmenter la grille des subventions de 12 %. Pour nous cette augmentation est insuffisante car elle ne tient pas compte des difficultés de gestion des organismes qui, face à l'inflation, ne sont pas maîtres des prix qu'ils pratiquent s'ils veulent continuer à offrir les mêmes services.

- Les propositions de voyages, extrêmement coûteuses, Kenya, Antilles, Norvège (interdits aux familles avec enfants) ont été adoptées malgré l'opposition des élus SNTRS et SNCS.

Nous sommes aussi opposés à l'application du demi-tarif à l'accompagnateur CAES quant il double un accompagnateur d'agence.

Le contexte des voyages, leur coût est une pratique qui se situe à la limite des règles de morales qui président à la gestion des fonds du CAES. Si on ajoute à cela, leur refus de subventionner les circuits proposés à l'étranger par les organismes à but non lucratif (ligue de l'enseignement, T.T., INVJ) de peur qu'ils fassent concurrence (qui serait pourtant bénéfique quant à la qualité des voyages proposés par le CAES) on perçoit bien l'aspect antisocial de cette politique qui semble être celle d'un clan qui entendrait utiliser les moyens offerts par le CAES pour son intérêt personnel et ça nous ne pouvons l'accepter.

Le refuser n'est pas suffisant, il nous faut aussi proposer autre chose et il est important que les militants CGT interviennent dans les commissions de travail du CAES d'où ils sont presque totalement absents.

COMMISSIONS SLC

Les voyages week ends, les séjours ski organisés par la commission SLC, ont un succès important. Nous ne comprenons pas l'attitude d'un certain nombre d'élus SGEN envers ces activités qui font tout pour les faire capoter alors qu'ils ne se posent aucune question sur le coût et la finalité des voyages.

ENFANCE

Les activités de la Commission enfance rencontrent un succès important parmi le personnel. Nous avons jugé inacceptable l'attitude ultra bureaucratique de la commission qui a refusé des dossiers parce que les agents n'avaient pas envoyé d'entente préalable pour des organismes qui répondaient aux critères de la Commission et qui avaient été acceptés les années précédentes.

Sur notre demande, le CNAS a décidé de reprendre ces dossiers et de leur accorder la subvention administrative.

La proposition de relever de 15 % les prix des subventions ne correspondant pas à l'augmentation des tarifs des organismes, nous nous sommes abstenus considérant que cette politique était répressive et pénaliserait les enfants des agents les plus défavorisés. Nous nous sommes aussi opposés à l'annonce d'une tentative qui visait à supprimer les vacances skis des enfants, sous prétexte que le ski doit être considéré comme une activité luxueuse.

Cette attitude correspond pour nous à réserver ces activités aux nantis. C'est une position misérabiliste qui vise à exclure les enfants des travailleurs des vacances de qualité.

FORMATION INFORMATION

Le CAES propose deux stages de formation d'animateurs pour les sections locales. Sur notre proposition, la demande de prise en charge a été soumise à l'Administration qui a accepté d'en supporter 80 % du coût au titre de la formation permanente.

Les problèmes abordés au cours de cette session, la façon dont ils ont été réglés ne manquent pas d'inquiéter pour l'avenir du CAES.

Les élus SNTRS ont refusé le quitus au bureau, ils ont refusé de voter les voyages ainsi que la politique financière étroite proposée par la Commission enfance.

C'est un minimum mais c'est insuffisant, nous manquons de forces de propositions du fait de la carence ou l'absence de nos militants dans les commissions CAES. Il est urgent que cela change, le SNTRS ne peut se contenter de déléguer quelques élus au Comité national alors que ceux-ci devraient s'appuyer sur un travail en profondeur de tous les militants dans le domaine de l'action sociale.

Repondeur
Téléphonique

J nser m

585 48 59

Se donner les moyens d'être efficace.....

LA COMMISSION EXECUTIVE INSERM VIENT DE SE TENIR.

Ses débats ont été fructueux, mais tel n'est pas mon propos. Je voudrais attirer l'attention de tous sur les problèmes de trésorerie qui, comme trop souvent, sont passés vite, trop vite dans l'ordre du jour.

Le sujet en était, l'entrée dans le P.A.C. 26 militants responsables étaient réunis : bilan 6 formulaires de demande de prélèvement remplis. Cela n'est pas sérieux ! Une C.E. comme cela coûte à la Section INSERM 2.800 F. Elle a en plus décidé du voyage d'une camarade du Bureau en Province pour épauler une section + 600 F. Il n'est pas pensable, je devrais dire pas possible de prendre des décisions engageant des frais et dans le même temps de refuser de se donner les moyens de les assumer financièrement parlant.

En effet, le 28 novembre, en moyenne les adhérents ont réglé 5 timbres, il est malheureusement évident qu'il n'en régleront pas 12 (j'ai bien dit en moyenne !). Il n'est plus possible de continuer le collectage des cotisations comme "grand-père", de mobiliser les forces, le temps de militants pour obtenir des résultats aussi médiocres.

Seul le prélèvement automatique des cotisations de par ses rentrées régulières d'argent permettra de pouvoir assurer des C.E. régulières.

Dès le début de l'année vont avoir lieu les élections aux C.S.S., Conseil Scientifique, Commissions paritaires. Cela va encore occasionner des dépenses nombreuses (professions de foi etc...) je me limite à l'exposé des problèmes spécifiques de la Section INSERM, mais vous pouvez penser qu'à l'échelon du syndicat national et de la Fédération, des problèmes semblables existent.

Si tous les adhérents ne prennent pas conscience de l'importance de ces problèmes qui impliquent :

- 1° - de régler très rapidement leur cotisations complète pour l'année 1982,
- 2° - d'accepter le prélèvement automatique des cotisations dès maintenant.

la section nationale INSERM se verra obligée, de fait, de réduire ses activités, engageant des frais importants (Commission Exécutive bimestrielle).

Si chacun ne prends pas en compte concrètement l'importance du versement régulier et complet des cotisations, nous en subirons TOUS les conséquences et cela je ne peux penser qu'aucun d'entre nous s'y résolve.

Alors, pour une fois, ne vous contentez pas de lire en diagonale, vite fait, puis direction le fond du tiroir ou la poubelle.

Discutez en avec les autres syndiqués, convainquez les... et rendez vous dans un mois pour un bilan que j'espère positif dans notre intérêt à tous.

Le Trésorier de la Section INSERM

Gérard DELRUE

P.S. En conséquence, il serait souhaitable que les membres de la C.E. puissent amener les règlements de trésorerie 1982 de leur section ainsi que des demandes de prélèvement automatique nombreuses.

Compte rendu de la séance du Conseil d'Administration INSERM du 29.11.82

ORDRE DU JOUR :

- Examen des comptes financiers 1981 (Exécution du budget 1981) pour l'INSERM et le SCPRI
- Examen des projets de budgets 83 INSERM/SCPRI
- Examen de la décision modificative n° 2 de l'exercice 1982,
- Questions diverses.

L'examen du compte financier 1981 de l'INSERM fait toujours apparaître une sous-consommation non négligeable des crédits.

M. Françoise GALDIN le souligne, notamment en ce qui concerne l'équipement où de plus, la consommation est en baisse :

1979 = 66 %
1980 = 53 %
1981 = 55 %

Par contre, le fonds de réserve de l'établissement augmente de 39 %, ce qui paraît excessif.

L'Administration répond que, comme toujours, des dépenses engagées dans l'année ne se trouveront réellement mandatées qu'au cours de l'exercice suivant, et M. LAZARD indique que les nouvelles procédures d'attribution des crédits, qui permettront notamment leur mise à la disposition des unités dès le début de l'année, devraient permettre de remédier à cette situation, dont il est tout à fait conscient.

Quant au fonds de réserve, il s'agit en fait d'une prévision surestimée des sommes à mettre en réserve pour le reversement de la T.V.A.

Le compte financier est adopté à l'unanimité.

LE BUDGET

Le budget 1983 fait apparaître une augmentation globale de + 24 %, ce qui malgré le gel annoncé est un effort appréciable, et d'autre part tout à fait proche des demandes exprimées par l'INSERM.

Notre élue, M.F. GALDIN intervient pour souligner que si le nombre des créations de postes d'ITA montrent un effort certain, et si la pyramide/

OA = 2 - 1A = 1 - 2A = 18 - 3A = 25 - 1B = 13 - 1B bis = 0 - 2B = 47
3B = 23 - 4B = 0 - 5B = 4 - 1D 2 = 2 - 1D 1 = 7 2D = 20 - 3D = 7 - 4D = 1/

en est tout à fait satisfaisante, il est en revanche inquiétant qu'aucune transformation de postes ne soit prévue pour permettre le reclassement promis et s'étonne en particulier que les 75 transformations 1982 ne soient toujours pas régularisées dans le document. Elle demande où en est l'application de ces 75 mouvements (1). L'Administration répond qu'elles n'apparaîtront qu'en 1984, mais seront effectives dès 1983.

(1) A ce jour la Direction générale vient de nous informer du feu vert pour la réalisation de ces 75 mouvements qui devraient prendre effet rétroactif au 1er janvier 1982.

Le D.A.F. fait un exposé sur le budget :

- ressources : + 24,1 %
- Créations d'emplois permettant le recrutement d'environ 100 chercheurs et 200 I.T.A.
- Augmentation des crédits de mission résultant de la suppression des contrats,
- Croissance réelle de 9 % assez proche de la demande budgétaire,

Cela laisse présager une réalisation probable de la politique scientifique.

M. CHAVANCE (élu SNCS et SNIRS) regrette l'insuffisance de créations de postes de chercheurs au niveau Maître et Directeur.

M.F. GALDIN demande si l'augmentation importante prévue aux postes : "indemnités de licenciement" et "frais de déménagement des agents mutés dans l'intérêt du service" correspond à une meilleure prise en charge par l'INSERM, ou à un accroissement du nombre des agents visés par ces dispositions.

L'Administration répond qu'en ce qui concerne les indemnités de licenciement les vacataires et boursiers y ont droit désormais, et que ce poste comprend en outre les indemnités de départs à la retraite, qui commencent à devenir plus nombreux.

Pour les frais de déménagement, il semble qu'il y ait effectivement une plus forte mobilité volontaire et que plus d'agents sollicitent l'octroi des indemnités.

Le budget est adopté à l'unanimité pour la 1ère fois.

Par contre, en ce qui concerne le SCPRI, Michel CHAVANCE vote contre ce budget qui ne prévoit aucune création de postes nouvelle, aucune régularisation des postes financés sur le fonds de réserve, et seulement une augmentation globale de + 9 %.

M.F. GALDIN considérant que l'examen du compte financier 1981 du SCPRI fait apparaître une sous-consommation criante des crédits (41 % en équipement et une augmentation du fonds de réserve de + 29 %, préfère s'abstenir.

Le budget est donc adopté à l'unanimité, moins 1 voix et 1 abstention.

- Décision modificative. Fait apparaître essentiellement l'annulation des 6 Millions de Frs gelés.

Adoptée à l'unanimité.

- M. LAZAR donne ensuite le point des informations sur la sortie du décret régissant l'organisme, expose la nouvelle composition du C.A., annonce l'arrivée d'un nouveau chef du personnel, M. SAUTRON qui vient du CNRS et explique le nouvel organigramme de l'INSERM qui répond en particulier aux nouvelles missions confiées à l'INSEM :

- Valorisation économique et sociale,
- formation - information.

Il indique son intention de s'engager résolument dans la régionalisation et relate son récent déplacement pour la mise en place du Conseil consultatif régional Antilles - Guyane.

Il expose d'autre part les 6 axes de sa politique scientifique :

- Essor des biotechnologies
- travail santé
- aide au développement du tiers monde
- recherche clinique
- médicaments et essais thérapeutiques
- abord des problèmes de santé par les méthodes des sciences sociales.

Cette séance est normalement la dernière du présent Conseil. Une autre réunion est cependant prévue pour le 3 février, où Nous informera de la sortie du décret et de la mise en place des réformes de l'Institut et de ses orientations

Chère SNRS / Direction
Général, du 3 décembre 82

Cette réunion faisait suite à une entrevue le 10 novembre au cours de laquelle nous avons abordé des questions concernant :

- le statut des personnels (auxquelles nous avons depuis eu des réponses par la sortie de l'avant projet émanant du M.R.I. et la réunion syndicats/ Direction du 12 décembre 82)

- les nominations 1982 : M. LAZAR nous a donné les critères sur lesquels celles-ci ont été faites (pas deux nominations dans le même laboratoire, interdiction du saut de catégories). Nous avons fait valoir l'injustice de ces 2 critères en insistant sur la nécessité, si le travail de dérogation ne voulait pas être transformé en travail de paritaire, de nommer à nouveau l'année prochaine les agents qui ont été promus dans une catégorie intermédiaire.

- La transparence indispensable en matière de primes, notamment en ce qui concerne les primes exceptionnelles. M. LAZAR nous a répondu que seuls les responsables de services communs se voyaient attribuer ce crédit pour leurs agents, aux vues des services rendus (conditions de travail exceptionnelles...).

Il nous a donné le montant primes qui seront attribuées aux administratifs pour le 4^e trimestre (voir tableau ci-joint) et s'est déclaré favorable à l'intégration de la prime au salaire.

C'est au cours de l'entrevue du 3 décembre que M. LAZAR nous a fait part de ses interrogations sur le maintien de la Commission hors statuts : celle-ci se substituant trop au travail de l'administration et au dialogue nécessaire avec les organisations syndicales. M. LAZAR envisageait dans ces conditions de confier le dossier au service du personnel.

Nous avons eu depuis, l'occasion de donner à M. LAZAR, avec nos camarades du SNCS, nos propositions sur ce sujet :

- nous partageons l'analyse de M. LAZAR sur l'ambiguïté de cette commission.

- Nous souhaitons que le travail sur les hors statuts continue, car tous les problèmes ne sont pas réglés (ex. de 3 licenciements de boursiers au Vésinet) et un bilan reste à faire.

- Nous proposons une structure paritaire de négociation.

A propos de bilan pour les ITA, les éléments suivants nous ont été fournis au cours de la réunion du 3 décembre.

- 65 ITA ont été intégrés (dont 7 en avance sur janvier 83 à prendre sur les 17 postes d'intégration venant du Ministère de la Santé).

- les discussions avec la DRET ont abouti à 10 postes pour l'INSERM (correspondant à 2 ans d'ancienneté au moins sur budget DRET) dont 7 ITA. Un plan complémentaire serait envisagé. L'INSERM a demandé qu'à partir de 1983, il n'y ait plus d'ITA payés sur contrats DRET.

- Pour 1983, la proportion 50 % d'intégration - 50 % de recrutement extérieur est acquise.

- Pour l'Association Claude Bernard ; l'INSERM réfléchit actuellement à la possibilité d'une Groupement d'Intérêt Public.

Nous avons également insisté très fortement sur la nécessité de réunir la CAS M. SAUTRON nous a répondu depuis que la prochaine réunion aurait lieu au plus tard mi-février avec un ordre du jour probable en 2 points : Formation Permanente et Hygiène et Sécurité.

INSERM

BAREME DES INDEMNITES FORFAITAIRES ET HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES - 4ème TRIMESTRE 1982

INDEMNITE HORAIRE		INDEMNITE FORFAITAIRE		Pour mémoire PRIME DE PARTICIPATION A LA RECHERCHE	
Catégorie	Taux 4ème trimestre	Catégorie	Taux 4ème trimestre	Catégorie	Taux trimestriel
1 D ¹ 1er éch.	2.180	1 D ²	2.180	1 B	2.870
2 D	1.850	1 D ² 2ème éch	2.180	2 B	2.290
3 D	1.630	2 D	1.850	3 B	2.046
4 D	1.540	3 D	1.630	5 B	1.645
5 D	1.540			5 B	1.645
6 D - 6 D ^{bis}	1.435			7 B	1.432

Entrevue syndicaux / précédent Général du 14 décembre 82

Cette réunion qui avait pour but d'examiner les spécificités INSERM dans le cadre du futur statut des personnels, a été convoquée par M. LAZAR à la demande du SNIRS.

Dès le début de la séance, M. LAZAR nous a informé que le SGEN ne participerait pas à cette réunion dont il ne voyait pas la nécessité : c'est en effet la position de la CFDT qui considère que le statut cadre doit être le plus détaillé possible pour éviter de faire des statuts spécifiques par organisme.

En plus du SNIRS, le SNCS, le SNESUP et la CFIC étaient présents.

Pour notre part nous avons fait valoir les spécificités suivantes :

- la nécessité pour l'INSERM d'avoir un corps d'administratifs, géré par l'organisme (maîtrise de la déconcentration - passage corps techniciens/ administratifs par exemple).
- par rapport à la mobilité, nous avons fait valoir notre conception pour que celle-ci se fasse dans de bonnes conditions : publication des postes vacants, attribution des postes par les CSS, examen par la CAP en cas de problèmes pour application des garanties de l'article 46, droit à la formation permanente. Dans ces conditions, il n'y a pas nécessité de traiter différemment les ingénieurs des autres corps de personnels.
- commission de recrutement : il nous semble plus juste de parler de membres nommés par les syndicats que d'élus (ce qui permettrait de déléguer nos "experts" selon le profil des postes). Dans la mesure où les Directeurs de laboratoires où le poste est attribué doivent faire partie de cette commission de recrutement, celle-ci serait différente à chaque fois. Quelles solutions la Direction de l'INSERM envisage-t-elle dans ces conditions ?

En tout état de cause, ce qui est important c'est que cette commission soit paritaire. Elle pourrait être nationale ou régionale, l'essentiel étant que les critères sur lesquels elle travaille soient nationaux et qu'en cas de candidatures (d'un même niveau) de plusieurs régions, la priorité soit donnée au candidat de la région où se trouve le poste s'il y en a un.

- Notre commission de dérogation est paritaire et travaille dans des conditions et sur des critères qui donnent toute satisfaction (en dehors de la participation des chercheurs dans les élus).

Nous tenons à cette notion de parité et insistons pour qu'elle demeure.

- Le déclassement dont l'évaluation est en cours à l'INSERM, risque d'être supérieur à celui du CNRS (identique à celui des sciences de la vie au CNRS, secteur très fortement féminisé où 65 % du personnel a été estimé déclassé). C'est pourquoi, en proportion, les moyens du reclassement devront être supérieurs à l'INSERM.
- certaines professions sont spécifiques à l'INSERM, tels que les métiers de l'épidémiologie (enquêteurs...), les techniciens en recherche clinique.

M. LAZAR nous a répondu que la plupart des problèmes posés n'étaient pas qualitativement spécifiques (mais plutôt quantitativement (comme l'expression chiffrée du déclassement, la pyramide des emplois nécessaire à l'INSERM...)).

Après discussion, il a enregistré notre revendication par rapport à la Commission de dérogation, à savoir : si dans le projet cadre elle n'était pas paritaire, l'INSERM demanderait pour sa part à garder cet acquis.

D'une façon générale, selon M. LAZAR, les problèmes soulevés se posent de façon aigue, mais pas plus à l'INSERM qu'au CNRS.

La seule véritable spécificité lui semble être la liste des métiers pour laquelle il nous a demandé nos propositions.

Sur la formation permanente, si celle-ci n'est pas spécifique, M. LAZAR a reconnu que le retard pris à l'INSERM dans ce domaine était plus important (c'est d'ailleurs la raison pour laquelle M. SAUTRON qui s'en occupait au CNRS a été nommé pour s'occuper du département des personnels et des affaires sociales à l'INSERM).

Dans l'ensemble, M. LAZAR a fait valoir qu'il n'était pas habilité à discuter sur le projet cadre mais plutôt à en faire une explication de texte sur les intentions du Ministère.

Il a conclu sur la nécessité d'une nouvelle réunion au moment où le M.R.I. aura fait connaître les grilles et taux.

Point sur les Elections avec C. S. S.

Le Bureau INSERM du 16/12/82 a arrêté les propositions de candidatures pour le SNTRS dans les différentes commissions. Celles-ci ont été proposées aux sections et seront examinées à la commission exécutive du 14 janvier.

La réunion des commissions électorales par CSS et la Commission électorale générale se sont réunies les 21, 22 et 23 décembre. Elles ont travaillé avec à peine la moitié de leurs membres et dans des conditions difficiles dans la mesure où les moyens donnés pour contrôler la validité des inscriptions sur les listes électorales étaient insuffisants (problèmes des hors-statuts).

C'est la raison pour laquelle nous avons envoyé un courrier à M. JEUNOT demandant une nouvelle réunion de la commission électorale générale avant la publication des listes électorales.

Echo des sections

- Assemblée générale des personnels à CRETEIL : 20 personnes ont participé avec une bonne discussion. Une pétition a été élaborée dont nous reprenons l'essentiel dans l'exemple qui est proposé ci-joint.

- Assemblée générale des ITA à Necker : 40 à 50 personnes. Proposition de pétition enrichie et adoptée par les ITA.

- Assemblée générale à Cochin et à St Vincent de Paul.

- Assemblée générale à Villejuif

- Assemblée générale au Vésinet.

D'autres assemblées sont prévues ; à la Salpêtrière à Clamart, à Ste Anne et en province (Lille et Lyon où les contacts sont déjà pris. Marseille, Toulouse, Montpellier et Bordeaux également).

Le personnel a pris connaissance de l'avant projet de statut des personnels de la Recherche ; les intentions exprimées en préambule nous paraissent être nécessaires à un bon statut des personnels pour une Recherche dynamique.

Nous sommes conscients de l'avancée que représente ce statut (titularisation, amorce d'un cadre unique Ingénieurs, Techniciens Chercheurs, notion de dérogation au concours, reconnaissance de la qualification professionnelle par une commission pour la promotion et l'embauche) néanmoins les personnels soussignés voudraient réaffirmer les points suivants dont la prise en compte dans le statut définitif nous paraît indispensable :

- Les Administratifs doivent avoir le même statut que les Ingénieurs-Techniciens. Ils font partie intégrante de la vie des laboratoires et des services ; on ne pourrait comprendre une différence de statut, de plus ceci nous paraît contradictoire avec l'autonomie prévue pour les E.P.S.T. dans la Loi d'Orientation et de Programmation.
- Les Ingénieurs doivent continuer à bénéficier du choix de leur affectation dans le département en cas de mobilité ; les CAP doivent voir tous les conflits.
- Les commissions de recrutement et de promotion doivent être paritaires et démocratiques.
- la prime, non modulable, au même taux pour tous à 16 % minimum
- l'absence de proposition de grille nous conduit à reformuler nos revendications dans ce domaine :
 - . relèvement indiciaire des débuts de toutes les carrières, plus important pour les basses catégories. (salaire minimum net : 4200 F au 1er janvier 82)
 - . amplitude de carrière augmentée en durée et en indice.

- des mesures spécifiques pour l'acquisition des points de retraite qui ne soient pas dissuasives pour la titularisation.

- plan de reclassement simultané pour tous les agents déclassés.
- des mesures pour une Fonction publique adaptée aux spécificités de la Recherche.
- la possibilité de recrutement au 2ème ou 3ème grade dans un corps.

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES